



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20241211-15-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 décembre 2024

Le onze décembre deux-mille vingt-quatre, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 25 novembre 2024.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- Mme Elisabeth SANSON
- Mme Delphine BORDAT, représentant M. Dominique DELAJOT, personnalité qualifiée
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOFFELIN

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Sophie BROCAS, Préfète de la Région Centre-Val de Loire et Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Maud BRUN, Directrice de la Culture, Conseil Régional Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la Culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVÉRET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Non représenté)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Non représenté)

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalités qualifiées

- M. Dominique DELAJOT (pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Anne MATHERON (non représentée)

INVITE(E)S EXCUSES

- M. Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVÉRET est désignée comme secrétaire de séance.

MODALITES DE REFACTURATION MAINTENANCE DU RESTAURANT

Délibération n°15/2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu la convention d'occupation passée entre la Ville de Bourges, propriétaire, et la Maison de la Culture de Bourges, occupant, signée en date du 11 mai 2021.

Vu la délibération n°13/2023 concernant la refacturation du chauffage du restaurant.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les conditions de facturation de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Considérant qu'au terme de la convention d'occupation signée en date du 11 mai 2021, l'EPCC se doit de refacturer à la Ville de Bourges les dépenses de maintenance du restaurant au prorata de la surface occupée ;

Conformément au DCE et considérant que le restaurant occupe 256m² sur une surface totale utile du bâtiment de 5 566 m², représentant 4.6% de la surface du bâtiment ;

Considérant que la Maison de la Culture, en qualité de responsable du bâtiment, assure la maintenance des installations pour l'ensemble du bâtiment, restaurant compris ;

Il est proposé au Conseil d'Administration que l'EPCC refacture au propriétaire du bâtiment les frais de maintenance du restaurant sur la base de 4.6% des factures HT par l'EPCC ou au réel des factures établies par les entreprises de maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité / à la majorité :

- **D'approuver les modalités de facturation et d'encaissement des recettes ci-dessus exposées.**

Votants : 17

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN

Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance



maisondelaculture
BOURGES

SCÈNE NATIONALE / CENTRE DE CRÉATION
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX
T 02 48 67 74 74 MCBORGES.COM

SIRET > 52288163000027 code APE > 9001Z
TVA intracom > FR90522881630